



Commission des affaires culturelles
et de l'éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISSION FLASH SUR L'ÉDUCATION CRITIQUE AUX MÉDIAS

La commission des Affaires culturelles et de l'éducation a confié à M. Philippe Ballard, député de l'Oise (*Rassemblement national*) et Mme Violette Spillebout, députée du Nord (*Renaissance*), une mission flash sur l'éducation critique aux médias. Il s'agissait de faire l'état des lieux des nombreuses initiatives et dispositifs existants, d'évaluer leur efficacité, leur pertinence et leur répartition territoriale, et de proposer des voies d'amélioration possibles pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

La France se distingue par une action de longue date dans l'éducation aux médias. Pourtant, l'acquisition des compétences visée demeure trop souvent conditionnée au bon vouloir des acteurs concernés, ou rendue difficile par une offre foisonnante mais encore mal structurée. Affirmer une politique publique ambitieuse d'EMI nécessite une meilleure coordination de l'action des nombreux acteurs privés et publics impliqués et un renforcement de leur formation.

À l'issue de huit tables rondes réunissant trente-cinq organisations et de deux déplacements sur le terrain, les rapporteurs estiment que l'éducation aux médias, aujourd'hui reconnue comme une part essentielle de la formation à la citoyenneté, souffre d'un trop grand éclatement des dispositifs, conduisant à de réelles disparités territoriales. Les efforts récents de structuration et de renforcement de l'offre doivent être poursuivis pour une éducation aux médias affirmée comme grande cause nationale, intégrant tous les temps de la vie et touchant tous les publics.

Voir [ici](#) la vidéo de la réunion de la commission du 15 février 2023

Voir [ici](#) l'intégralité de la communication de
M. Philippe Ballard et Mme Violette Spillebout



Rapporteur
M. Philippe Ballard
Député de l'Oise
(Rassemblement national)



Rapporteuse
Mme Violette Spillebout
Députée du Nord
(Renaissance)

Les constats des rapporteurs : profusion d'actions et inégalités territoriales

Des ressources foisonnantes

« **L'enjeu des ressources pour l'EMI n'est pas tant celui d'un manque que d'une profusion des productions existantes émanant d'horizons multiples** », selon les auteurs du rapport « Renforcer l'éducation aux médias et à l'information et la citoyenneté numérique » remis au ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports en mai 2021.

Il existe une multiplicité de ressources gratuites et accessibles à la disposition de tous les publics.

L'opérateur public de référence, **le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi) est en première ligne** pour offrir aux personnels de l'éducation nationale, aux animateurs et aux journalistes des ressources utiles à l'EMI.

Des acteurs pléthoriques

Les organismes s'étant emparés du sujet sont également pléthoriques. L'Éducation nationale a été parmi les premières à s'en préoccuper, mais toutes les institutions à vocation culturelle ont développé des initiatives dans ce champ, tout comme les associations d'éducation populaire, les radios associatives, les centres d'information jeunesse.

Les médias traditionnels se mobilisent également pour être visibles et, surtout, audibles des citoyens de plus en plus consommateurs passifs de « contenus » indifférenciés, parfois mensongers ou plotistes.

Une répartition inéquitable sur le territoire et parmi les publics cibles : l'inadéquation entre l'offre et les besoins

Les initiatives sont de qualité variable et très disparates. L'Île-de-France est la mieux dotée et les initiatives des grands groupes de l'audiovisuel publics ont du mal à « percoler » dans les territoires.

La logique d'appels à projets des directions régionales des affaires culturelles (Drac) est louable mais restreint les budgets à une poignée de structures désignées. Le montage des dossiers est complexe et favorise les initiés.

Une brève cartographie fait apparaître de véritables « déserts de l'éducation aux médias » avec une partie de la population qui reste en dehors de cette sensibilisation.

Les plus belles initiatives sont celles promues par des professionnels passionnés. **Or une politique publique ne doit pas être soumise à « la bonne volonté » de ceux dont elle dépend.**

Aussi, les professionnels des médias doivent rendre compatibles leurs interventions en la matière avec l'organisation de leur activité au sein de leurs entreprises.

Les meilleures initiatives partent des usages des plus jeunes

Les meilleurs intervenants partent des réseaux sociaux et des centres d'intérêt des jeunes sans adopter une position verticale surplombante. Ils laissent la place au débat et favorisent le contradictoire.

Une difficulté des enseignants et des acteurs de l'EMI à aborder certains sujets

La peur de heurter des convictions, au sein de l'Éducation nationale est encore trop prégnante, des enseignants affirmant ne pouvoir aborder certains sujets (la théorie de l'évolution, l'existence de la Shoah ou des attentats de Charlie Hebdo) et confiant se reposer sur des intervenants extérieurs.

Les seniors doivent également bénéficier de l'EMI.

Il faut faire de l'EMI sur tous les temps du jour (scolaire et parascolaire) et tout au long de la vie, tous âges confondus.

Les propositions : structurer, professionnaliser, répartir

Pour un renforcement du Clemi

Le Clemi constitue l'opérateur le plus indiqué pour voir son rôle de chef de file renforcé. Il faut mieux capitaliser sur cette notoriété, en s'appuyant sur son conseil d'orientation et de perfectionnement.

Le Clemi a vocation à :

- être mieux connu des centres sociaux et des maisons de la jeunesse, des bibliothèques, dont les personnels pourraient bénéficier de certaines actions de formation ;

- être le principal pourvoyeur de ces formations, en partenariat avec les écoles de journalisme et les universités ;

- voir son rôle de portail d'accès s'accroître, en centralisant et répertoriant les ressources disponibles, ce qui permettrait également d'aller vers une homologation des multiples outils et actions existants, pour un meilleur contrôle.

La nomination d'un délégué interministériel permettrait de s'assurer de la cohérence et de la continuité des projets menés, et de veiller au renouvellement des conventions interministérielles, interrompu depuis 2018.

Faire de l'EMI une discipline à part entière en s'appuyant sur les professeurs documentalistes

Intégrée comme composante des différents parcours de l'élève, l'EMI finit par être partout... ou nulle part ! Il faut faire de l'EMI une véritable discipline, disposant d'horaires obligatoires dédiés, du CM1 au lycée.

Cet enseignement aurait vocation à être assuré par les professeurs documentalistes - au statut revalorisé - en collaboration avec un autre membre du corps enseignant selon les sujets abordés. Il faut également rendre plus visibles les possibilités de formation, trop souvent ignorées des enseignants.

Si la dimension transversale de l'EMI doit être maintenue et concerner toutes les disciplines, il faut rapidement apporter une réponse aux réticences légitimes de certains professeurs à aborder des sujets jugés sensibles, au regard des réactions parfois très vives des élèves ou de leurs parents. Pour cela, les rapporteurs proposent que des chartes académiques soient conclues ou renforcées quand elles existent, assurant les professeurs du soutien de leurs autorités hiérarchiques et mettant en lumière les mécanismes d'alerte existant en cas, par exemple, d'atteinte à la laïcité.

Des acteurs mieux reliés entre eux

Il est également crucial pour les journalistes de faire connaître leur métier afin de renouer le lien de confiance avec le public qui bien souvent ne va plus chercher l'information auprès des médias d'information traditionnels. L'initiative du bus de Reporters sans frontières, parti en itinérance pour initier des débats citoyens est emblématique de cet effort « d'aller vers » le public.

Les influenceurs doivent être parties prenantes de cet effort de réflexion critique avec et pour les jeunes.

Mieux former les acteurs de l'EMI et mieux valoriser leur engagement

La mise en œuvre de mécanismes d'agrément ou d'homologation permettrait à la fois de professionnaliser des initiatives souvent disparates et spontanées et de garantir leur conformité à certaines exigences essentielles quant aux valeurs et principes véhiculés. Une telle homologation pourrait être obtenue exclusivement auprès du Clemi et conduirait à mettre en lumière certaines initiatives tout en attestant de leur conformité aux buts recherchés. Ces procédures pourraient conditionner l'accès à des subventions publiques dans le cadre des

appels à projets lancés par les structures recherchant des intervenants en EMI.

Les actions menées par les journalistes rencontrés relèvent souvent du bénévolat : il est indispensable de mettre en place des mécanismes de valorisation au titre de la politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans le secteur privé, ou de développer des dispositifs d'incitation fiscale quant aux heures consacrées à l'EMI par les salariés.

Élargir le pass Culture à l'éducation aux médias

Il est primordial de disposer d'un outil de référencement des offres d'intervention par les professionnels des médias et les autres acteurs. Un pass Culture et Médias

permettrait aux acteurs homologués d'entrer dans les circuits de financement public, les prestations d'EMI pouvant alors être tarifées. Cela constituerait un signal clair pour encourager les intervenants à obtenir d'abord la certification qui serait instaurée, et demander ensuite leur référencement.

Intégrer les enjeux de parentalité et de formation des seniors dans l'EMI

Il faut insister sur le travail fait dans les bibliothèques, les centres sociaux, les mairies, ou encore les caisses d'allocations familiales. Ces lieux permettent de toucher les plus âgés et ils doivent être mis en réseau aux niveaux départemental et régional.

Un travail régulier d'évaluation des dispositifs doit également être engagé.

Récapitulatif des 10 propositions des rapporteurs

1. Faire du Clemi le centre de référence pour la formation des acteurs de l'EMI au-delà de la sphère de l'Éducation nationale, et le point d'entrée principal en matière de ressources pédagogiques, référencées et évaluées.
2. Déclarer l'EMI grande cause nationale et nommer un délégué interministériel à l'EMI pour mieux en coordonner les différents volets ministériels et veiller au renouvellement et au suivi des conventions.
3. Faire de l'EMI une discipline à part entière, avec des horaires dédiés tout au long de la scolarité, du cycle 3 de l'école élémentaire au lycée.
4. Revaloriser la formation initiale et continue des professeurs à l'EMI et placer les professeurs documentalistes au cœur des dispositifs d'enseignement renforcés, créer une agrégation spécifique.
5. Mentionner les actions d'EMI menées par les équipes éducatives dans les projets d'établissement.
6. Proposer des chartes académiques réaffirmant les modalités de soutien des professeurs par leur hiérarchie et informant des mécanismes d'alerte en cas d'atteinte aux valeurs de République.
7. Créer une homologation des actions d'EMI réalisées par les intervenants du champ éducatif, social et associatif, valorisant leur qualité et conditionnant le financement public de ces actions.
8. Créer des mécanismes de compensation et de valorisation pour les journalistes engagés dans les actions d'EMI afin de favoriser les interventions des professionnels.
9. Fédérer les acteurs du champ éducatif et social autour des enjeux de parentalité numérique et de sensibilisation des seniors à l'EMI.
10. Créer un module commun d'EMI dans la formation socle dispensée au cours du futur service national universel étendu à tous les jeunes.

Pour toute information complémentaire :

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Téléphone : 01.40.63.65.95 – culture-social.sec@assemblee-nationale.fr